



Compte-rendu sommaire Séance du 3 décembre 2018

MAIRIE

1, Place de la Mairie
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

L'an 2018 et le 3 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FÉVRIER Albert, Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, Maire, M. ALLEAU Raphaël, Mme BRECIE-LEPLAT Christine, Mme BRISSET Nathalie, Mme CHAILLY Mireille, M. CHAUVEAU Jean-Michel, M. CHESNOY Christian, Mme DENAES Stéphanie, Mme GERMAIN Evelyne, M. GLAUME Frédéric, M. POULAIN Jean-Michel, M. VAAST Guy.

Secrétaire de séance : Mme CHAILLY Mireille

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDG 45), adhésion au service de médecine préventive et signature d'une convention

Le conseil municipal accepte d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 45 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

CDG 45, service chômage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune devrait prendre en charge les indemnités chômage de Mme Delphine VERNIER, après examen de sa situation et réception des justificatifs obligatoires.

Le conseil municipal décide de confier le dossier de Mme Delphine VERNIER au CDG 45 ; il autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

GROUPAMA : remboursement sinistre suite aux inondations de 2016

Le conseil municipal accepte le remboursement de 2 484,29 € par l'assurance GROUPAMA.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget principal : virements de crédits

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Crédits à ouvrir				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	011	64731	Allocations chômage versées directement	20 000.00 €
TOTAL					20 000.00 €

Crédits à réduire				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	013	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000.00 €
TOTAL					20 000.00 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget principal : crédits supplémentaires

Le conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Comptes dépenses				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
D	F	011	615232	Entretien et réparations – Réseaux	12 999.00 €
D	F	012	6411	Rémunérations du personnel titulaire	7 000.00 €
D	F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 500.00 €
D	F	012	6488	Autres charges de personnel	1 800.00 €
D	F	65	6533	Cotisations de retraite (élus)	200.00 €
D	F	65	6535	Formation (élus)	100.00 €
TOTAL					23 599.00 €

Comptes recettes				Objet	Montant
Sens	Section	Chapitre	Article		
R	F	012	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 900.00 €
R	F	70	70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	219.00 €
R	F	73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	400.00 €
R	F	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	11 280.00 €
R	F	77	7713	Libéralités reçues	500.00 €
R	F	77	7788	Produits exceptionnels divers	9 300.00 €
TOTAL					23 599.00 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Dispositif de vidéoprotection*a) Groupement de commandes*

Le conseil municipal donne son accord pour se joindre aux communes de Bellegarde et Quiers-sur-Bezonde pour former une commande groupée. Il autorise Monsieur le Maire à donner toutes les signatures nécessaires.

b) Demande de subvention

Dans le cadre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD), le conseil municipal sollicite Monsieur le Préfet du Loiret pour une aide financière au taux maximal.

Pour rappel, le devis estimatif s'élève à 178 872,73 € HT.

c) Demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection

Le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour déposer une demande d'autorisation auprès de la Préfecture. Il l'autorise à donner toutes les signatures nécessaires.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Le conseil municipal instaure la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'eau au Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers, Vimory

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de 0,27 €/m³ pour l'achat de l'eau au SMAEP, en cas de nécessité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Révision des loyers.

Les loyers seront révisés à la date de signatures des contrats et calculés en fonction des indices correspondants aux locaux loués.

Association ROSE & VACANCES.

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de participation financière pour le centre de vacances d'hiver organisé par ROSE & VACANCES et donne un avis défavorable à cette demande.

Règlement général des données personnelles (RGPD)

Le conseil municipal décide d'adhérer au GIP RECIA (Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) via la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Gestion de la relation avec les citoyens (GRC)

Le conseil municipal décide d'adhérer à la GRC LOIRET NUMERIQUE via la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Projet terrain multisports

Le conseil municipal décide de lancer le projet de construction du terrain multisports et sollicite le service CAP LOIRET du Département pour un groupement de commande.

Il charge Monsieur le Maire de demander un devis pour la réalisation de la plateforme.

Il l'autorise à demander une aide financière auprès du Département ainsi que la DETR.

Questions diverses

a) Logements locatifs Impasse des Lavoirs :

Suite à des incivilités récurrentes de la part de certains locataires, une rencontre a eu lieu dernièrement sur place en présence de divers intervenants (Elus, Gendarmerie, Logemloiret et le SICTOM)

D'autre part, vu les problèmes constants autour de la colonne enterrée, un point sur le ramassage des ordures ménagères a également été évoqué.

b) Terrains de tennis :

Une visite est organisée pour les travaux de réfection. Le Département sera sollicité pour une aide financière.

c) Télé médecine :

Un conseiller intervient et donne des explications sur la télé médecine. Une réflexion est demandée au conseil municipal pour l'avenir de ce dispositif.

d) Bâtiment menaçant ruine

Considérant que le bâtiment sis 81 rue du 24 novembre est en très mauvais état, qu'il compromet la sécurité publique, Monsieur le Maire va prendre contact auprès d'un huissier pour se rapprocher de l'avocat pour donner une suite à ce dossier.

e) Lampadaire

Un conseiller signale qu'un lampadaire ne fonctionne pas Rue des noisetiers. Un dépannage sera demandé.

f) Chien

Un conseiller signale qu'un chien l'attaque quand il balade lui-même son chien. Un courrier sera fait au propriétaire.

g) Conteneur à vêtements

Un conseiller demande qu'un conteneur à vêtements soit installé sur la commune. Sa demande est rejetée vu les incivilités sur les conteneurs de tris.

h) Covoiturage

Un conseiller demande que des panneaux d'indication soient installés à la sortie de la commune direction Montargis. Considérant qu'il n'existe pas d'aire de covoiturage, sa demande est rejetée.

i) Repas de Noël

Le repas annuel sera organisé le vendredi 21 décembre prochain à 12 heures 30.

j) Chocolats de Noël

La distribution de chocolats à destination des enfants des écoles sera renouvelée avant les vacances.

La séance est levée à 21 heures.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

